

Comment bien entretenir votre assainissement ?

Il existe différents types de filières d'assainissement, et toutes nécessitent un entretien régulier pour favoriser leur bon fonctionnement. Ainsi vous trouverez ci-dessous une liste des produits à privilégier, limiter ou interdire d'utilisation.

Dans les résidences destinées à l'accueil de personnes (locations, gîtes, chambres d'hôte, salle de réception...), il peut être utile de rappeler ces informations !



Je privilégie l'utilisation :

- **De produits ménagers naturels et biodégradables** (vinaigre blanc, bicarbonate de soude...).
- **D'un activateur biologique** (produits spécialisés, yaourts ou lait périmés, levures de boulangers...) pour réactiver ma fosse après une absence prolongée, une vidange, ou un dysfonctionnement.



Je limite l'utilisation :

- **De la Javel et des détergents.** Ils ne sont pas interdits, mais doivent être utilisés raisonnablement. Ces produits détruisent les bactéries qui assurent l'épuration de l'eau.



Je ne déverse pas :

- **D'huile de friture** : Dépôt en déchetterie.
- **De déchets non-biodégradables** (lingettes, couches, protections hygiéniques, préservatifs...) : Jeter aux ordures ménagères.
- **De médicaments inutilisés** : À rapporter en pharmacie.
- **De produits dangereux** (peinture, produits dissolvants ou dégraissants, huiles de vidange...) : Dépôt en déchetterie.

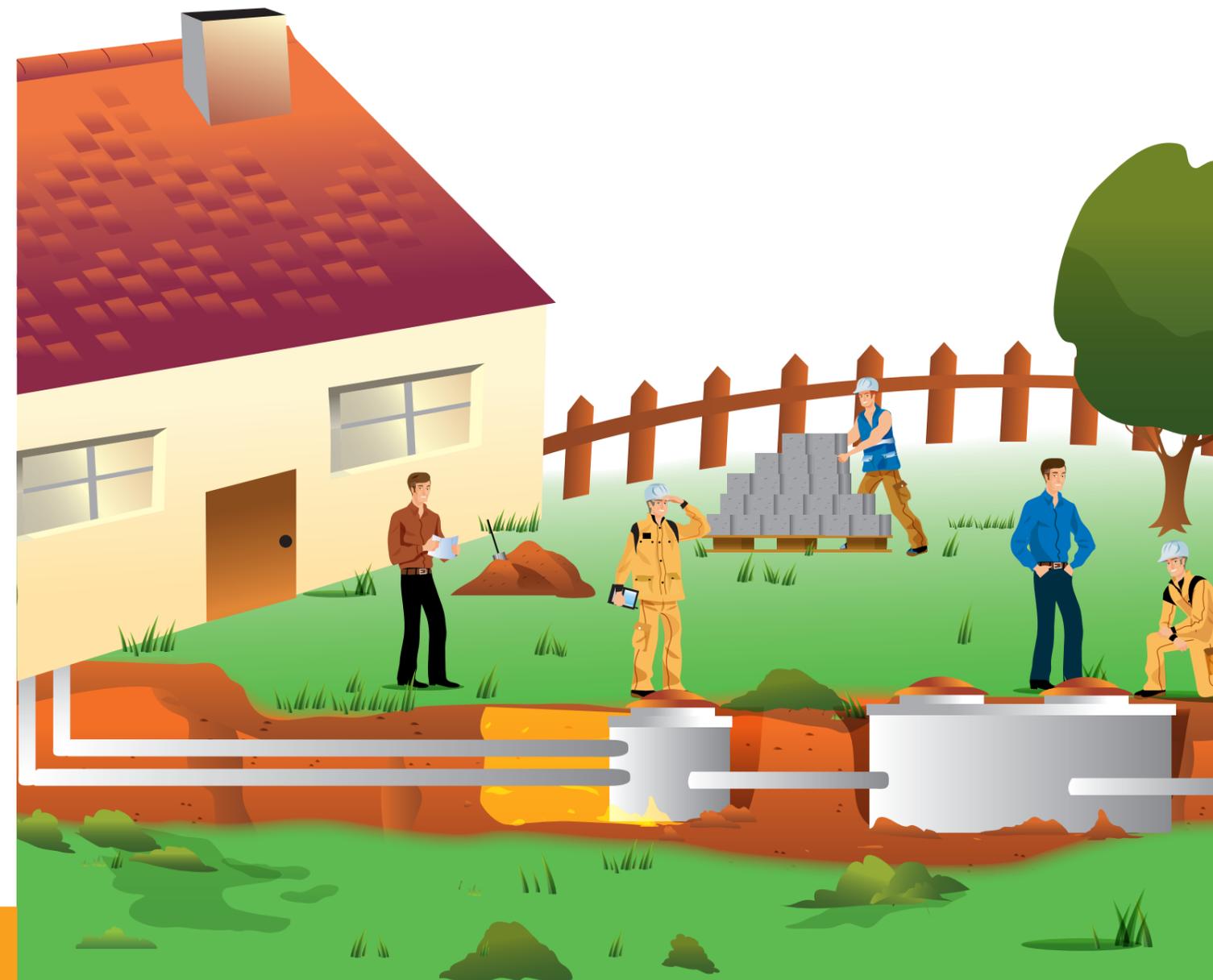
Il est interdit :

- **De stationner, circuler, ou stocker des charges lourdes** sur l'installation d'assainissement : cela risque d'endommager sa structure.
- **D'imperméabiliser le dessus du filtre** (enrobé, bitume, dalles, piscine...) : l'installation doit pouvoir « respirer ».
- **De raccorder les eaux pluviales ou les eaux de piscine** sur l'installation.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

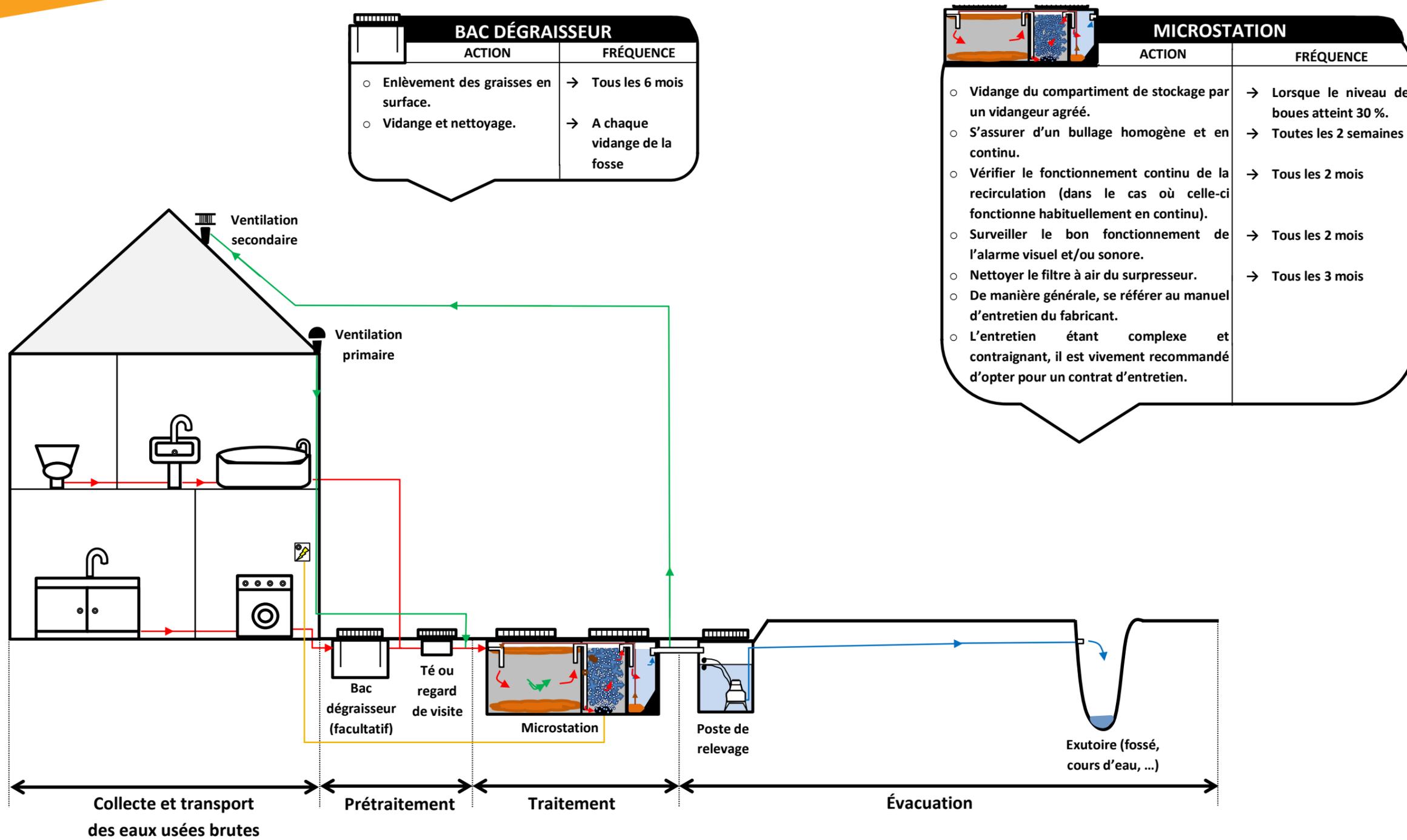
Entretien de votre microstation



Pour nous contacter : Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée - 85120 La Tardière
02 51 69 61 43 - info@ccplc.fr
www.pays-chataigneraie.fr

• **Listes de bureaux d'études, d'entreprises et de vidangeurs de la Chartes ANC de Vendée :**
www.capeb.fr/service/la-charte-pour-un-anc-de-qualite-en-vendee
• **Pour en savoir plus sur l'assainissement non collectif :**
www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr
• **Pour en savoir plus sur l'assainissement non collectif sur le Pays de La Châtaigneraie :**
www.pays-chataigneraie.fr/listes/service-public-dassainissement-non-collectif/

Préconisation d'entretien pour une microstation



BAC DÉGRAISSEUR	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Enlèvement des graisses en surface.	→ Tous les 6 mois
○ Vidange et nettoyage.	→ A chaque vidange de la fosse

MICROSTATION	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Vidange du compartiment de stockage par un vidangeur agréé.	→ Lorsque le niveau de boues atteint 30 %.
○ S'assurer d'un bullage homogène et en continu.	→ Toutes les 2 semaines
○ Vérifier le fonctionnement continu de la recirculation (dans le cas où celle-ci fonctionne habituellement en continu).	→ Tous les 2 mois
○ Surveiller le bon fonctionnement de l'alarme visuel et/ou sonore.	→ Tous les 2 mois
○ Nettoyer le filtre à air du surpresseur.	→ Tous les 3 mois
○ De manière générale, se référer au manuel d'entretien du fabricant.	
○ L'entretien étant complexe et contraignant, il est vivement recommandé d'opter pour un contrat d'entretien.	

POSTE DE RELEVAGE	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Vérifier son bon fonctionnement (poires de niveau, alarme, ...).	→ Tous les 2 mois
○ Nettoyer les parois et les poires de niveau.	→ Tous les 2 mois
○ Vidanger en même temps que la fosse, s'il est situé en amont du traitement.	

EXUTOIRE	
ACTION	FRÉQUENCE
○ Vérifier l'absence d'obstruction du tuyau d'évacuation (terre, végétation, ...)	→ Tous les ans
○ Protéger et baliser le tuyau de rejet.	